

**Zorah AÏT-MATEN**  
**Adjointe au Maire de Lyon**  
Déléguée aux Affaires Sociales et Solidarités  
Vice-présidente du CCAS  
1ère Adjointe au Maire du 7ème Déléguée au Logement  
Conseillère Métropolitaine

Lyon,  
Le 17 janvier 2020

Madame La Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre une question écrite du conseil d'arrondissement des enfants qui s'est tenu le 7 novembre 2019.

Ce courrier a pour objet de répondre dans la mesure du possible à la question ayant trait à la solidarité avec les migrants et les sdf:

« Quelles solutions pour les personnes migrantes et sans domicile fixe,

Des actions concrètes sont-elles menées pour les accueillir, les nourrir, les loger ?

Pourquoi par exemple ne pas organiser des distributions régulières de repas sur des lieux publics ?

Pourquoi ne pas mettre à disposition des salles publiques pour les abriter ? »

Je suis très sensible à l'intérêt manifesté par l'assemblée des enfants à ces problématiques qui touchent au cœur de notre projet de société.

La France a organisé son action sociale entre plusieurs interlocuteurs, l'Etat, les départements et les communes : la question des migrants et des SDF a été confiée à l'Etat comme celles concernant les gens du voyage, les personnes victimes de la traite et toutes les personnes sans ancrage territorial et donc susceptibles de se déplacer sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi le Préfet qui au niveau régional et local organise l'accueil des personnes migrantes et des personnes sans abri.

Les villes n'ont donc pas de compétences légales pour agir dans ce domaine et ne reçoivent aucun financement pour le faire.

La ville de Lyon a néanmoins choisi de s'occuper de ces personnes à travers plusieurs actions.

**Mme Nathalie PERRIN-GILBERT**  
**Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon**

Le Centre communal d'action sociale de la ville, le CCAS, les accueille ainsi gratuitement dans son restaurant municipal. Situé rue Etienne Dolet dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, ce restaurant existe depuis 1904 et offre des repas gratuits à toutes les personnes qui y sont orientées par les travailleurs sociaux. Depuis septembre 2018, elle y accueille également des jeunes migrants mineurs accompagnés par les bénévoles du secours populaire.

Personnes sans domicile fixe et migrants peuvent également utiliser les bains douches. Situés dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, ils accueillent toute personne qui le souhaite en libre accès et leur fournissent produits d'hygiène et serviettes de bain. Depuis peu toutes ces personnes ont également la possibilité de déposer leurs sacs et valises à la Bagagerie qui a ouvert ses portes rue Cluzan dans le 7<sup>ème</sup>.

Des distributions de repas gratuits ont également lieu à Lyon, le jeudi place Carnot et le mardi à la gare de la Part Dieu. Ces distributions sont organisées par les bénévoles des associations Médecins du Monde et Ensemble pour un repas.

L'abri de ces personnes dans des salles publiques est plus difficile à organiser. Ces salles sont en effet inadaptées et servent à d'autres activités. Les mobiliser revint donc à supprimer ou au moins à suspendre ces activités. En plein hiver néanmoins la ville de Lyon met un ou plusieurs gymnases à disposition lorsqu'il fait un froid extrême.

En espérant que ces éléments répondront à vos questions, je vous prie de croire, Madame La Maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Zorah ATT-MATEN